Fiches de collecte de renseignements pour une pré-étude (simple ou approfondie) et pour une offre de raccordement d'une installation de production injectant avec ou sans onduleur et de puissance de raccordement > 36 kVA, au réseau public de distribution géré par URM

Document en cours de mise à jour

DOCUMENT(S) ASSOCIE(S) ET ANNEXE(S)

- « Mode d'emploi des fiches de collecte de renseignements pour une pré-étude (simple ou approfondie) et pour une offre de raccordement, au réseau public de distribution géré par URM, d'une installation de production de puissance > 36 kVA»
- « Autorisations et mandats, dans le cadre des raccordements traités par URM » et formulaires associés « Autorisation de communication d'informations confidentielles pour le raccordement d'un ou plusieurs sites au réseau public de distribution d'électricité » et « Mandat spécial de représentation pour le raccordement d'un ou plusieurs sites au réseau public de distribution d'électricité

RÉSUMÉ / AVERTISSEMENT

Ce document indique les différentes données administratives et techniques à fournir par un demandeur, dans le cadre d'une demande de raccordement d'une installation de production, injectant avec ou sans onduleur sur le réseau public de distribution d'électricité basse tension géré par URM et de puissance de raccordement supérieure à 36 kVA.

Par ailleurs, URM rappelle l'existence de sa documentation technique de référence (DTR), de son Référentiel Clientèle, de son Barème de raccordement et du catalogue des prestations, téléchargeables sur le site internet www.urm-metz.fr. La DTR et le Référentiel Clientèle exposent les dispositions réglementaires et les règles complémentaires qu'URM applique à l'ensemble des utilisateurs pour assurer l'accès au réseau public de distribution. Le Barème de raccordement présente les modalités de facturation et les prix de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution concédé à URM. Le catalogue des prestations décrit et tarifie les prestations d'URM qui ne sont pas couvertes par le tarif d'accès.

Tout terme commençant par une majuscule, lors de sa première occurrence, est défini dans le glossaire de la DTR d'URM